



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP VALSERHONE
11 RUE AMPERE CS 70619
01206 VALSERHONE

Vos références

Numéro fiscal : 11 04 621 830 284
Référence de l'avis : 22 01 4284651 82

3320-019222-19212-0



Numéro de propriétaire : 354 D00903 P

Département d'imposition : 01
AIN

Commune d'imposition : 354
ST-GENIS-POUILLY

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 01048

DELL'ORSO ROBERTO
DELL'ORSO ANNA
VIA FELICE PRINETTI 19
PISA 56124
ITALIE

Somme à payer

731,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP VALSERHONE
11 RUE AMPERE CS 70619
01206 VALSERHONE
Tél : 04 50 56 69 40

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DE L'AIN
CELL. FONC. DEP DE L'AIN
5 RUE DE LA GRENOUILLERE
B P 30413
01012 BOURG EN BRESSE
Tél : 04 74 45 86 00

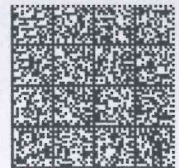
* (service gratuit + coût de l'appel)

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers", disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBJ8VR	PROP/INDIVIS	DELL ORSO ROBERTO
MCCBHW MCCBH	PROP/INDIVIS PROP/INDIVIS	DELL'ORSO ANNA GIANNETTI PAOLA CECILA

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	28,37 %	%	2,35 %	0,14 %	%	0,196 %	
	Taux 2022	28,37 %	%	2,35 %	0,148 %	%	0,217 %	
	Adresse	4 RUE LAFAYETTE						
	Base	2284		2284	2284		2284	
	Cotisation	648		54	3		5	710
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	627		52	3		4		
Cotisation 2022	648		54	3		5	710	
Variation	+3,35 %	%	+3,85 %	0 %	%	+25,00 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021								
	Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale	21		
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 010 51 021 048 354 354 B A						Montant de votre impôt	731		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgif.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.